



# Elèves, adhérez au Foyer Socio Educatif pour l'année 2022/2023 !

publié le 09/09/2022

---

Qu'est-ce que le Foyer Socio Educatif ?



C'est une association, loi 1901 à but non lucratif, gérée par des bénévoles : élèves, professeurs et parents.

Cette association est indépendante du collège et ne peut fonctionner sans une contribution financière des parents qui ne revêt toutefois pas de caractère obligatoire.

Evénements gérés par le FSE :

- ▶ Photos de classe
- ▶ Aide financière pour les sorties ou projets (soutien au projet d'établissement)
- ▶ Achats pour améliorer le bien-être des élèves au collège (babyfoots, jeux...)
- ▶ Récompenses aux concours organisés au sein du collège

Le Foyer Socio-Educatif ne vit que par les cotisations des familles. Sans votre soutien financier, le foyer ne pourra plus subventionner les actions organisées par les acteurs du collège

Pour 5€ par an et par enfant scolarisé au collège, devenez adhérent !

Les coupons d'inscription ont été distribués aux élèves et sont à remettre à M. Lamade ou à Mme Claudon.

Le FSE permet également aux élèves de devenir membres du bureau s'ils le souhaitent, afin de contribuer aux choix de l'association.

C'est un pas supplémentaire dans leur engagement citoyen  
qui sera valorisé dans le Parcours citoyen de l'élève.